



Vous Informa

**Agents Territoriaux
Ville, CCAS et La Roche-sur-Yon Agglomération**



La réforme des rythmes met les animateurs en danger...

Mercredi 19 février 2014, les représentants d'animateurs ont dressé leur bilan de l'application de la réforme des rythmes devant la mission d'informations sénatoriale sur la réforme des rythmes.

Les trois syndicats ont martelé leur déception face à la réforme actuelle en dressant leur bilan de l'application de la réforme des rythmes scolaires.

En cause : le manque de moyens, l'abaissement du taux d'encadrement et les dérogations introduites dans l'accès au BAFD. Autant de facteurs qui fragilisent les animateurs, tout en mettant en péril la qualité des activités périscolaires offertes « C'est l'animateur qu'on met en danger, en lui rajoutant plus d'enfants » souligne l'Union des Syndicats des Personnels de l'Animation, des Organisations sociales, sportives et Culturelles Cgt (USPAOC-Cgt).

Tant bien que mal, les représentants des animateurs ont défendu leur rôle dans l'éducation des enfants.

Unanimes, les syndicalistes ont souligné la nécessité de former les animateurs : « Les animateurs bénévoles, c'est fini.

On parle de professionnels, respectons-les ! ».

Au nombre des pistes avancées par les représentants des animateurs, on trouve :

- En échange des taux d'encadrement abaissés, l'obligation d'inscrire les animateurs dans un parcours de formation professionnalisant (BPJEPS) ;
- La revendication que le temps périscolaire soit reconnu et rendu obligatoire;
- Exit le contrat d'engagement éducatif, exit les temps « très très partiels », des vrais contrats de travail ;
- La prise en compte des disparités et inégalités territoriales au travers d'un fonds de péréquation ;
- la prise en compte de l'impact de la réforme sur les centres de loisirs, le tissu associatif et les activités encadrées, tels que les cours de danse ou celles qui exigent des diplômes spécifiques comme pour l'éveil musical.

A dire vrai, les membres de la mission d'information semblaient découvrir les diplômes professionnels des animateurs et ne savoir qu'en faire.

S'ils étaient clairement perdus face aux enjeux de professionnalisation des animateurs périscolaires, les membres de la mission d'information se sont montrés nettement plus incisifs sur la question des financements de la réforme. La mission d'information, a sommé les représentants de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales de détailler leur engagement pour soutenir la réforme en septembre 2014 lors de la seconde audition du mercredi 19 février. Peine perdue : il faudra attendre juin et la fin de la période d'observation de l'application de la réforme chez les communes pionnières pour connaître le positionnement des CAF pour la rentrée 2014.

D'ici là, la CNAF entend recueillir toutes les informations utiles concernant les difficultés rencontrées par les communes parties en 2013 et les attentes de celles qui appliqueront la réforme en 2014.

Les communes ont donc six mois pour se familiariser avec les taux d'encadrement, dérogatoires ou non, les différents diplômes et brevets d'animateurs et les quotas liés aux types d'accueil.

La Cgt Travaille Pour Vous et Avec Vous